

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES
60/2023**

Objet : Fixation tarif concession rétrocédée à la commune

SEANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 15 décembre à 19 heures

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Madame Frédérique Angeletti, maire,
Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 07 décembre 2023 par courrier électronique*

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Charles-Denis LEVY-SOUSSAN, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés : Bruno MAURIZOT pouvoir à Pierre ALAMELLE

Absents : Amandine HEBREARD

Christelle THIEBAULT a été désigné(e) comme secrétaire de séance

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 24 juin 2022, il a été décidé d'approuver la rétrocession de la concession funéraire n°15 à la commune qui appartenait à Monsieur Bernard RAVIER. Il est rappelé également que la famille RAVIER avait fait installer un caveau de 2 places dont la valeur est de 1 100€.

Vu la délibération n°09_2023 du 17 février 2023 révisant les tarifs des concessions, cavurnes et columbariums,

Madame le Maire propose de fixer un tarif pour la concession n°15 rétrocédée à la commune située dans le carré 4 comme suit :

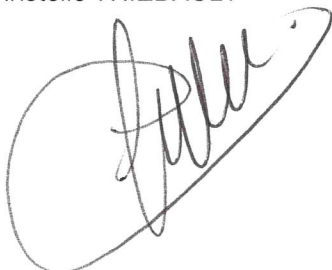
- Caveau 2 places : 1 100€
- Prix de la concession : 305€ (30ans) ou 610€ (50 ans)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de :

- **Fixer** le tarif de la concession n°15 située dans le carré 4 comme indiqué ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Secrétaire de séance,
Christelle THIEBAULT



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

